

Assurance invalidité: Tableau des professions

Annexe 1



Catégories professionnelles

Le Tableau des professions ci-après répertorie les professions les plus courantes. Si vous ne trouvez pas celle que vous cherchez, allez à la rubrique générale, telle que Vente, Construction ou Fabrication.

Les descriptions suivantes ont pour but de vous aider au cas où la profession du client ne figurerait pas au tableau.

Catégorie 4S La plupart des médecins spécialistes (à l'exclusion des médecins pratiquant la médecine familiale ou la médecine d'urgence) et les spécialistes en soins dentaires; certains autres professionnels et cadres supérieurs/cols blancs dont les tâches liées à la vente sont limitées et qui sont admissibles à un relèvement, tel qu'il est indiqué à la page 2 – Séries Procadres et Série Franprise seulement.

Catégorie 4A Les professions précisément énoncées au tableau; certains cadres supérieurs sélects d'entreprise et cols blancs (dont les tâches liées à la vente sont limitées) qui sont admissibles à un relèvement, tel qu'il est indiqué à la page 2.

Catégorie 3A La plupart des cols blancs (employés de bureau ou personnes qui accomplissent peu de tâches liées à la vente); aucun travail manuel.

Catégorie 2A Les travailleurs professionnels qualifiés qui ne satisfont pas aux critères de la catégorie 3A (leurs tâches se limitent à la vente, à la supervision et à la fourniture de services). Les propriétaires de ferme (détenant au moins 20 % des parts) appartiennent à la catégorie 2A, Série Franprise.

Catégorie A Les travailleurs manuels qualifiés des industries et commerces légers et certains manœuvres exerçant des tâches légères et dont les conditions de travail sont favorables. Aux fins de l'admissibilité, le travail ne doit comporter aucun danger causé par la chaleur, les produits chimiques, les explosifs, ou la machinerie et l'équipement lourds. Les professions dans lesquelles la stabilité d'emploi peut être préoccupante (conditionnement physique et beauté, par exemple) ne sont pas incluses.

Catégorie B Les personnes qui exercent toute autre profession assurable, principalement celles dont le travail nécessite un effort physique exigeant. C'est le cas des manœuvres ou des travailleurs manuels, des conducteurs de véhicules lourds et de ceux dont l'emploi comporte un risque élevé d'accidents. Certaines professions qui comportent des tâches légères, mais dans lesquelles la stabilité d'emploi peut être préoccupante (conditionnement physique et beauté, par exemple) sont également incluses.

Certaines professions **ne sont pas assurables** en raison de dangers physiques inhabituels (maniement d'explosifs, par exemple) ou d'une grande instabilité d'emploi (p. ex. acteurs, écrivains).

Les changements apportés en novembre 2013 sont en **bleu**.

Relèvements de catégorie professionnelle

De nombreuses professions figurant dans le Tableau des professions sont admissibles à un relèvement d'une ou de deux catégories professionnelles, selon le revenu du client, les fonctions de son emploi, son expérience et/ou la rente mensuelle. (Voir le tableau ci-dessous.) Quelques professions, par contre, ne peuvent faire l'objet d'un relèvement.

- Les professions des catégories B*, A*, 2A*, 3A* et 4A* ne sont pas admissibles à un relèvement.
- Pour les professions de la catégorie B*, la période « emploi habituel » est limitée à cinq ans.

Pour être admissible à un relèvement de catégorie professionnelle, le proposant doit satisfaire aux conditions figurant dans le tableau ci-dessous. Les proposant ne sont admissibles qu'à un seul type de relèvement. **Le tarificateur peut demander des justifications financières supplémentaires afin d'appuyer le relèvement de la catégorie professionnelle.**

Type de relèvement	Nombre d'années d'expérience pertinente ⁽¹⁾	Revenu annuel minimum ⁽²⁾ au cours des deux dernières années	Autres exigences
Employés (doivent faire preuve de stabilité professionnelle)			
A → 2A	5 ans	60 000 \$	s. o.
2A → 3A	5 ans	60 000 \$	s. o.
3A → 4A	5 ans	80 000 \$	Ventes directes ⁽³⁾ < 20 % du temps
3A → 4S	5 ans	115 000 \$	Travail de bureau et de consultation essentiellement; ventes directes ⁽³⁾ < 20 % du temps
Propriétaires d'entreprise (doit avoir été propriétaire d'entreprise et avoir une participation d'au moins 20 % au cours des deux dernières années pour avoir droit à un relèvement de catégorie)			
B → A	5 ans	60 000 \$	s. o.
A → 2A	5 ans	60 000 \$	s. o.
A → 3A	5 ans	115 000 \$	s. o.
2A → 3A	5 ans	60 000 \$	s. o.
2A → 4A	5 ans	115 000 \$	s. o.
3A → 4A	5 ans	80 000 \$	s. o.
3A → 4S	5 ans	115 000 \$	Travail de bureau et de consultation essentiellement; ventes directes ⁽³⁾ < 20 % du temps
Offre applicable aux contrats de taille importante de la catégorie 4S			
4A → 4S	s. o.	s. o.	Souscrire un contrat Série Procadres ou Série Franprise prévoyant une rente mensuelle minimale de 7 000 \$

(1) Ne comprend pas le temps consacré aux études, à des programmes d'apprentissage ou à des stages.

(2) Le revenu annuel des proposant qui sont travailleurs autonomes comprend une majoration de 20 % du revenu gagné net. (Voir la page 21.)

(3) Ventes directes s'entend des fonctions exercées dans le cadre d'un emploi et qui génèrent des commissions. Les clients dont le revenu de commission égale 20 % ou plus de leur revenu gagné total ne seraient pas admissibles au relèvement.

Abattoirs (voir Parcs à bestiaux et conserveries)			Alcool, Spiritueux	
Accompagnateurs (voir Guides)			Brasseries, distilleries, établissements vinicoles, vente au détail :	
Accordeurs de pianos	2A		Direction, travailleurs de bureau (aucun travail manuel)	3A
Acheteurs			Maître-brasseur	2A
Marchandise (travail de bureau seulement)	3A		Autres	A
Produits agricoles	2A		Distribution :	
Bétail, fourrures, cuirs, peaux	A		Direction et travailleurs de bureau (aucun travail manuel)	3A
Acteurs, actrices, artistes professionnels	N/A		Vendeurs	2A
Actuaires			Livres, travailleurs d'entrepôt ^{1,2}	B*
FSA, ASA, FCAS, ACAS, FCIA, ACIA	4A		Ambulanciers paramédicaux	B
3 ans et plus d'expérience et revenu de 100 000 \$ et plus pour les 2 dernières années ³	4S		Répartiteurs d'ambulances	2A
Acupuncteurs	2A		Chauffeurs d'ambulance ^{1,2}	B*
Détenant un doctorat en médecine (voir Médecins (docteurs en médecine))			Avec transport aérien	N/A
Adjoints administratifs	3A		Aménagement paysager	
Affûteurs	B		Architectes-paysagistes: avec diplôme universitaire (Travail de bureau et de consultation seulement.)	4A
Agences de mannequins			3 ans et plus d'expérience et revenu de 100 000 \$ et plus pour les 2 dernières années ³	4S
Propriétaires, directeurs (ne travaillant pas à domicile)	2A		Architectes-paysagistes: sans diplôme universitaire (Travail de bureau et de consultation seulement.)	3A
Mannequins	N/A		Autres architectes paysagistes (voir Paysagistes)	
Agences de publicité			Paysagistes	
Rédacteurs, vendeurs, concepteurs, personnel de bureau, graphistes	3A		Travail de bureau et de vente seulement	2A
Agences de recouvrement			Avec travail de supervision sur le chantier seulement (aucun travail manuel)	A
Directeurs, superviseurs (travail de bureau seulement)	2A		Travail manuel	B
Autres exécutant des tâches de recouvrement	A		Conducteur d'équipement lourd ou de matériel de déneigement (D.C. 90 jours minimum) ^{1,2}	B*
Agences de voyage			Installateurs de systèmes d'arrosage	B
Agents de voyage (travail de bureau seulement)	3A		Anesthésiologistes (médecins spécialistes) ⁴	4S
Autres (effectuant des visites guidées)	2A		Animaux d'élevage (voir Parcs à bestiaux et conserveries)	
Agents de bord	N/A		Antiquaires	
Agents de libération conditionnelle	2A		Vendeurs (pas de réparation ni de livraison)	2A
Agents de relations publiques	3A		Réparation, restauration	A
Agents de réservation (ne travaillant pas à domicile)	3A		Perception, livraison ¹	A*
Autres	N/A		Apiculteurs	A
Agriculture (ferme, verger, ranch, couvoir, laiterie)			Appareils auditifs	
Propriétaires de ferme (participation d'au moins 20 %) (Série Franprise seulement avec D.C. 60 jours minimum.) ¹	2A*		Audiologistes	3A
Ouvriers agricoles (emploi durant toute l'année) (Pas de travailleurs saisonniers ou de passage. D.C. 90 jours minimum.) ^{1,2}	B*		Vendeurs	3A
Autres	N/A		Réparateurs	2A
Agronomes/agrologues	3A		Arboriculteurs, ébrancheurs-abatteurs, pulvérisateurs	
Aides aux soins personnels à domicile (voir Préposés aux services de soutien à la personne)			Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	2A
Aides ménagères, préposés à l'entretien, femmes de chambre (résidences)	N/A		Autres (travail manuel)	B

* Voir la note 1 ci-dessous.

- À l'exception des emplois classés dans les catégories B*, A*, 2A*, 3A* et 4A*, plusieurs emplois peuvent être classés dans une catégorie supérieure selon le revenu du client, ses responsabilités, son expérience et/ou les prestations mensuelles.
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie B*, la période de référence pour le « travail habituel » se limite à 5 ans.
- Le revenu annuel des postulants à leur compte comprend une majoration de 20 % du revenu net gagné. (Voir la section Tarification financière dans le Guide de tarification d'assurance invalidité.)
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie 4S, le client doit exercer sa profession ou être en résidence/formation. Sinon, la catégorie sera 4A.

Arboristes (voir Arboriculteurs, ébrancheurs-abatteurs, pulvérisateurs)			Automobiles (vente et service de voitures / motocyclettes / véhicules récréatifs/bateaux)	
Architecture			Concessionnaires de voitures neuves :	
Architectes (brevetés)	4A		Gérants (travail de bureau et administratif)	3A
3 ans et plus d'expérience et revenu de 100 000 \$ et plus pour les 2 dernières années ³	4S		Vendeurs	2A
Techniciens et technologues en architecture, autres	3A		Gérants - pièces et service (aucun travail manuel)	2A
Architectes paysagistes (voir Aménagement paysager)			Conseillers - pièces et service (travail manuel)	A
Armuriers	A		Concessionnaires de voitures d'occasion :	
Arpentage			Gérants (travail de bureau et administratif)	2A
Arpenteurs (exploitation forestière) ¹	A*		Vendeurs	2A
Arpenteurs (autre qu'exploitation forestière)	2A		Gérants - pièces et service (aucun travail manuel)	A
Arts et artisanat (poterie, céramique, vitraux, travaux d'aiguille)			Conseillers - pièces et service (travail manuel)	B
Artisans	N/A		Mécaniciens (brevetés)	A
Formateurs	B		Autres (incluant les apprentis)	B
Artistes commerciaux - Artistes graphiques, illustrateurs et dessinateurs (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)	3A		Garages, Ateliers de débosselage/transmission	
Artistes de variétés (voir Acteurs, actrices, artistes professionnels)			Gérants (aucun travail manuel)	A
Autres (sculpteurs, peintres)	N/A		Mécaniciens (brevetés)	A
Ascenseurs			Autres (incluant les apprentis)	B
Inspecteurs, superviseurs, contremaîtres	2A		Réparateurs de tolerie/pare-brise, peintres	B
Installateurs, réparateurs	A		Ouvriers au traitement antirouille, rechapeurs de pneus	B
Assurances, industrie des			Stations-service, postes d'essence	
Experts en sinistres :			Gérants (aucun travail manuel)	A
Risques incendie et maritimes	2A		Préposés, caissiers au poste d'essence	B
Autres (travail de bureau seulement)	3A		Location de voitures et de camions	A
Autres	2A		Lave-autos :	
Agents, courtiers, conseillers :			Gérants, superviseurs (aucun travail manuel)	A
Conseillers Élite Manuvie depuis au moins deux ans	4A		Autres (avec travail manuel)	N/A
Titre AVA ou PFA ¹	4A*		Démolisseurs de voitures:	
Revenu de 100 000 \$ et plus pour les 2 dernières années ^{1,3}	4A*		Gérants, superviseurs (aucun travail manuel)	A
2 ans ou plus d'expérience (ou la profession précédente était plus favorable) ¹	3A*		Autres (avec travail manuel)	B
Expérience de moins de 2 ans ¹	2A*		Auxiliaires ergothérapeutes	2A
Ateliers d'usinage			Auxiliaires médicaux	
Inspecteurs	2A		Qui travaillent dans une école ou un bureau	3A
Machinistes, opérateurs de machines	A		Qui travaillent dans un hôpital ou un établissement de soins infirmiers	2A
Mécaniciens-monteurs, autres travailleurs spécialisés	A		Auxiliaires physiothérapeutes	2A
Meuleurs, émeuleurs, polisseurs, travailleurs non spécialisés	B		Aviation	
Athlètes (voir Sports)			Agents de réservations/billetterie, superviseurs	2A
Audiologistes	3A		Bagagistes, préposés au fret et au carburant	B
Auteurs	N/A		Mécaniciens	A
			Contrôleurs aériens	N/A
			Poudrage aérien des cultures, attaque aérienne	N/A
			Instructeurs de vol	N/A
			Pilotes (lignes commerciales)	N/A
			Agents de bord	N/A
			Pilotes d'entreprise (D.C. 90 jours minimum, D.R.)	2A*

* Voir la note 1 ci-dessous.

- À l'exception des emplois classés dans les catégories B*, A*, 2A*, 3A* et 4A*, plusieurs emplois peuvent être classés dans une catégorie supérieure selon le revenu du client, ses responsabilités, son expérience et/ou les prestations mensuelles.
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie B*, la période de référence pour le « travail habituel » se limite à 5 ans.
- Le revenu annuel des postulants à leur compte comprend une majoration de 20 % du revenu net gagné. (Voir la section Tarification financière dans le Guide de tarification d'assurance invalidité.)
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie 4S, le client doit exercer sa profession ou être en résidence/formation. Sinon, la catégorie sera 4A.

5ans et Série Franprise seulement) ¹		Autres travailleurs (travail manuel)	B
Avocats	4A	Briqueleurs ou maçons	B
3 ans et plus d'expérience et revenu de 100 000 \$ et plus pour les 2 dernières années ³	4S	Buanderie (voir Nettoyage)	
Bactériologistes	3A	Bureaux de placement	3A
Détenant un doctorat (ne travaillant pas en laboratoire)	4A	Cadres (travail de bureau et de consultation)	3A
Banques		Camionnage, industrie du	
Directeurs, caissiers, comptables, commis	3A	Gérants (travail de bureau seulement)	2A
Préposés à l'entretien et à la réparation de guichets automatiques bancaires (GAB)	2A	Répartiteurs	A
Gardiens de sécurité armés, chauffeurs de camion blindé ^{1,2}	B*	Chauffeurs ^{1,2}	B*
Messagers	N/A	Cardiologues (médecins spécialistes)	4S
Banquier d'affaires	3A	Casinos	
Barbiers (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)	B	Gérants et superviseurs (travail de bureau et de supervision seulement)	2A
Barmen	B	Croupiers, inspecteurs	A
Bars, tavernes et boîtes de nuit		Centres d'entraînement (établissements de santé, salons d'amaigrissement, salons de bronzage inclus)	
Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	A	Gérants (travail de bureau seulement, pas d'enseignement)	2A
Cuisiniers, aide-cuisiniers	B	Vendeurs (pas d'enseignement)	2A
Serveurs, barmen	B	Entraîneurs personnels, moniteurs (ne travaillant pas à domicile) ^{1,2}	B*
Disc-jockeys	B	Centres de congrès (voir Hôtels et motels, centres de congrès)	
Autres	N/A	Chasseurs de têtes (voir Bureaux de placement)	
Bassins de natation (voir Piscines)		Chauffage et conditionnement d'air	
Bateaux/véhicules récréatifs, vente et service (voir Automobiles)		Gérants (travail de bureau seulement)	3A
Bibliothécaires	3A	Estimateurs et inspecteurs	2A
Bijoutiers		Installateurs et réparateurs	A
Travail de bureau et de supervision seulement	3A	Chauffeurs	N/A
Travail à la main et vente	2A	Chauffeurs-livreurs (voir Chauffeurs)	
Travail à la machine	A	Chauffeurs d'autobus (à l'exclusion des chauffeurs d'autobus scolaires) ¹	A*
Biochimistes	3A	Chefs, cuisiniers (voir Restaurants; Salles de réception; Traiteurs; Bars, tavernes et boîtes de nuit; Restaurants-minutes et charcuterie)	
Détenant un doctorat (ne travaillant pas en laboratoire)	4A	Chemins de fer	
Biologistes	3A	Agents, maîtres de gare (bureau)	3A
Détenant un doctorat (ne travaillant pas en laboratoire)	4A	Chefs de gare (bureau) agents de billets, annonceurs	3A
Bonnes d'enfants	N/A	Directeurs, surintendants, instructeurs, superviseurs	2A
Bouchers (sans abattage)	A	Chefs de train, ingénieurs, agents de train	2A
Autres	B	Aiguilleurs, chefs en mouvement, chefs de triage	A
Boulangeries (magasins de détail inclus)		Manutentionnaires de bagages, porteurs ¹	A*
Gérants, superviseurs, vendeurs	2A	Entretien des voies ferrées/de la signalisation, ouvriers de gare de triage	B
Boulangers et autres ouvriers spécialisés	A	Cheniils, toilettage d'animaux de compagnie (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)	
Livreurs ¹	A*	Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	2A
Briqueterie			
Gérants (travail de bureau et d'administration seulement)	2A		
Superviseurs (aucun travail manuel), vendeurs	A		

* Voir la note 1 ci-dessous.

- À l'exception des emplois classés dans les catégories B*, A*, 2A*, 3A* et 4A*, plusieurs emplois peuvent être classés dans une catégorie supérieure selon le revenu du client, ses responsabilités, son expérience et/ou les prestations mensuelles.
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie B*, la période de référence pour le « travail habituel » se limite à 5 ans.
- Le revenu annuel des postulants à leur compte comprend une majoration de 20 % du revenu net gagné. (Voir la section Tarification financière dans le Guide de tarification d'assurance invalidité.)
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie 4S, le client doit exercer sa profession ou être en résidence/formation. Sinon, la catégorie sera 4A.

Éleveurs, dresseurs, préposés au toilettage	A	domicile)	
Chercheurs scientifiques	3A	Compositeurs (musique)	N/A
Détenant un doctorat (aucun travail en laboratoire)	4A	Compositeurs typographes	2A
Chercheurs de titre	3A	Comptables	
Chimistes	3A	C.A., C.M.A., C.G.A.	4A
Détenant un doctorat (ne travaillant pas en laboratoire)	4A	3 ans et plus d'expérience et revenu de 100 000 \$ et plus pour les 2 dernières années ³	4S
Chiropraticiens (L'avenant Propre profession n'est pas offert) Chirurgiens (médecins spécialistes)⁴	4A	Autres	3A
Cinéma, Théâtre		Concierges	
Propriétaires de théâtre, projectionnistes	2A	Propriétaires, directeurs (travail de bureau seulement)	A
Employés aux guichets (temps plein)	2A	Travail de supervision ou manuel ^{1,2}	B*
Réalisateurs, producteurs, régisseurs de plateau	2A	Concierges - Immeubles à logements (demeurant dans l'immeuble)	N/A
Acteurs, actrices, artistes professionnels, cascadeurs	N/A	Conditionnement d'air (voir Chauffage et conditionnement d'air)	
Auteurs, dramaturges (voir Écrivains)		Conducteurs	
Scénaristes (non à la pige)	2A	Véhicule léger, livraison locale (Boulangerie, buanderie, marchandises de détail, messageries.) ¹	A*
Imprésarios	3A	Véhicule lourd ou longue distance (Grumier, camion gros porteur, déménagement, électroménagers, brasserie, essence, déchets, boissons gazeuses) ^{1,2}	B*
Scénaristes	N/A	Chauffeurs d'autobus ¹	A*
Monteurs de films	3A	Chauffeurs d'autobus scolaires	N/A
Salle de découpage, préposés à la colleuse, développeurs	2A	Chauffeurs de taxis, limousines	N/A
Caméramen (studio, sans danger)	2A	Conducteurs de dépanneuse	N/A
Réparateurs de caméra cinématographique	2A	Messagers à bicyclette	N/A
Caméramen (hors studio, sans danger)	A	Conducteurs transportant des explosifs, des déchets nucléaires, des produits chimiques caustiques	N/A
Chefs éclairagistes, chefs électriciens de plateau	2A	Chauffeurs d'ambulance ^{1,2}	B*
Techniciens d'éclairage, machinistes de plateau, seconds électriciens	A	Chauffeurs de camion blindés ^{1,2}	B*
Ingénieurs du son, monteurs de son, ingénieurs aux enregistrements	2A	Conducteurs de bulldozer (voir Conducteurs d'équipement lourd)	
Personnel affecté aux effets sonores	A	Conducteurs de chariot élévateur à fourche	B
Créateurs des costumes/décorateurs, maquilleurs	2A	Conducteurs de dépanneuse	N/A
Accessoiristes	B	Conservateurs (galerie d'art, bibliothèque, musée)	3A
Machinistes de plateau, placeurs	B	Conserveries (voir Parcs à bestiaux et conserveries)	
Cireurs de chaussures	N/A	Construction (aucun travail manuel)	
Clôtures (installations, réparations)	B	Dessinateurs industriels, travailleurs de bureau	3A
Clubs de tennis et de racquetball (voir Sports)		Entrepreneurs, inspecteurs, évaluateurs, arpenteurs, surintendants	2A
Coffrage	B	Construction (travail dangereux)	
Coiffeurs (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)	B	Acier et fer de construction, rivetage, échafaudage	N/A
Collecte des ordures		Construction (travail manuel sans danger)	
Contremaîtres, superviseurs, inspecteurs	A	Entrepreneurs, superviseurs, contremaîtres	B
Éboueurs ^{1,2}	B*	Installateurs de parements d'aluminium, de gouttières	B
Conducteurs de camion à ordures ^{1,2}	B*	Briqueteurs, maçons	B
Commis à la réception ou à l'expédition des marchandises	A	Menuisiers, monteurs de charpentes	B
Commis (travail de bureau seulement)	3A		
Commis-comptables (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à	3A		

* Voir la note 1 ci-dessous.

- À l'exception des emplois classés dans les catégories B*, A*, 2A*, 3A* et 4A*, plusieurs emplois peuvent être classés dans une catégorie supérieure selon le revenu du client, ses responsabilités, son expérience et/ou les prestations mensuelles.
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie B*, la période de référence pour le « travail habituel » se limite à 5 ans.
- Le revenu annuel des postulants à leur compte comprend une majoration de 20 % du revenu net gagné. (Voir la section Tarification financière dans le Guide de tarification d'assurance invalidité.)
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie 4S, le client doit exercer sa profession ou être en résidence/formation. Sinon, la catégorie sera 4A.

Cimentiers, installateurs de pavements	B	Déménageurs de meubles (voir Entreprises de déménagement)	
Installateurs de portes ou fenêtres	B	Démolition de bâtiments	N/A
Poseurs de cloisons sèches	B	Dentisterie	
Installateurs de revêtement de sol	B	Dentistes	4A
Finisseurs et ponçeurs de parquets	B	Spécialistes (voir notes ci-dessous) (Doit avoir un diplôme dans une spécialité dentaire reconnue telle que l'orthodontie, l'endodontie.) ⁴	4S
Installateurs de matériaux isolants	B	Assistants dentaires	A
Plâtriers	B	Hygiénistes dentaires	A
Couvreurs	B	Thérapeutes dentaires (détenant un permis)	2A
Poseurs de carrelages	B	Denturologues	3A
Consultants (travail de bureau seulement) (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)	3A	Laboratoires dentaires :	
Consultants en développement des affaires (voir Consultants)		Gérants	3A
Contrôleurs aériens (voir Aviation)		Travailleurs spécialisés, techniciens	2A
Contrôleurs financiers (voir aussi Comptables)	3A	Dépanneurs (voir Ventes)	
Cordonniers	A	Dermatologues (médecins spécialistes)⁴	4S
Coroners (voir Médecins (docteurs en médecine))	4A	Dessinateurs industriels	3A
Cosmétologues (voir Esthéticiens)		Dessinateurs, concepteurs (intérieur et mode) (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)	
Courses de chevaux		Travail de bureau et consultation	3A
Préposés au départ, juges, commissaires, officiels	2A	Travail manuel	2A
Commis, caissiers	A	Détectives privés, détectives^{1,2}	B*
Entraîneurs, jockeys, conducteurs de sulky, palefreniers	N/A	Diététiciens	
Courtiers en douane	3A	Travail de bureau et de supervision	3A
Courtiers en marchandises (voir Industrie des valeurs mobilières)		Travail lié à la cuisine	A
Courtiers en prêts hypothécaires	3A	Directeurs de port	2A
Courtiers en valeurs (voir industrie des valeurs mobilières)		Directeurs du service des transports	2A
Couseurs à la machine automatique (ne travaillant pas à domicile)	A	Disc jockeys	B
Couturières	A	Distributeurs automatiques	
Couvreurs	B	Gérants (travail de bureau seulement) ¹	2A*
Cuisiniers (voir Restaurants; Salles de réception; Traiteurs; Bars, tavernes et boîtes de nuit; Restaurants-minutes et charcuterie)		Perception, emplissage, installation, réparation, livraison	B
Cultivateurs (voir Agriculture)		Domestiques	N/A
Débardeurs		Douaniers	A
Surintendants, superviseurs (aucun travail manuel)	2A	Dresseurs d'animaux	N/A
Directeurs de quai (aucun travail manuel)	2A	Ébénistes (installation comprise)	A
Contremaîtres, vérificateurs, chefs d'équipe	A	Ecclésiastiques	3A
Opérateurs de machines qualifiés ^{1,2}	B*	Missionnaires	N/A
Débardeurs, gardiens	N/A	Aumôniers de prison	2A
Décorateurs (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)		Écoles d'équitation (voir Sports)	
Décorateurs d'intérieur (travail de bureau et de consultation)	3A	Économistes	3A
Autres (travail manuel)	2A	Détenant un doctorat	4A
Décorateurs de vitrines et d'étalages	A	Écrivains (voir aussi Industrie de la presse)	
		Rédacteurs (textes commerciaux) (non à la pige)	3A
		Rédacteurs à la pige (Considération individuelle)	
		Auteurs, dramaturges	N/A

* Voir la note 1 ci-dessous.

- À l'exception des emplois classés dans les catégories B*, A*, 2A*, 3A* et 4A*, plusieurs emplois peuvent être classés dans une catégorie supérieure selon le revenu du client, ses responsabilités, son expérience et/ou les prestations mensuelles.
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie B*, la période de référence pour le « travail habituel » se limite à 5 ans.
- Le revenu annuel des postulants à leur compte comprend une majoration de 20 % du revenu net gagné. (Voir la section Tarification financière dans le Guide de tarification d'assurance invalidité.)
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie 4S, le client doit exercer sa profession ou être en résidence/formation. Sinon, la catégorie sera 4A.

Éducateurs en services de garde (voir Garderies, garderies éducatives)			Enseignes et panneaux d'affichage	
Électricité, industrie de l'			Verriers, concepteurs	2A
Électriciens	A		Afficheurs, peintres (en atelier seulement)	A
Compagnons	2A		Installateurs, peintres (travaillant à l'extérieur)	B
Lignes aériennes de transport d'énergie (construction et entretien) :			Préposés à l'entretien, réparateurs	B
Contremaîtres, inspecteurs (qui ne grimpent pas)	A		Entomologistes	3A
Monteurs, préposés aux câbles, émondeurs, ouvriers au sol	N/A		Entreposage (voir Entreprises de déménagement; Mise en entrepôt)	
Techniciens, réparateurs d'éoliennes ^{1,2}	B*		Entrepreneurs de pompes funèbres (voir Pompes funèbres)	
Conduits et tunnels :			Entreprises de déménagement	
Contremaîtres, inspecteurs	B		Gérants, contremaîtres (pas de manutention)	2A
Autres	N/A		Vendeurs	2A
Releveurs de compteurs, inspecteurs	2A		Vérificateurs	A
Installateurs de compteurs	A		Conducteurs, emballeurs, autres sans travail manuel ^{1,2}	B*
Électro-ménagers (voir Vente et service d'électro-ménagers)			Épileurs (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)	B
Électroplastiques	A		Équipes de curling (voir Sports)	3A
Embaumeurs	A		Ergothérapeutes	3A
Employés d'aéroport (voir Aviation)			Esthéticiens (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)	B
Employés de service postal	N/A		Établissements de santé (voir Centres d'entraînement)	
Encadreurs de tableaux	2A		Établissements de soins de longue durée (voir Hôpitaux, maisons de soins infirmiers, cliniques)	
Encanteurs	2A		Étalagistes	A
Endocrinologues (médecins spécialistes) ⁴	4S		Évaluateurs	
Endodontistes ⁴	4S		Immobilier	2A
Enquêteurs privés (en magasin)	A		Autre (sans danger)	3A
Enseignement			Experts en sinistres (voir Assurances, industrie des)	
Écoles ordinaires ou établissements d'enseignement postsecondaire :			Exterminateurs	B
Professeurs au niveau collégial/universitaire (y compris le cégep)	4A		Exportateurs, importateurs (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)	2A
Surintendants, surintendants adjoints, directeurs, directeurs adjoints	4A		Fabricants, repriseurs de moquettes	A
Professeurs de matières scolaires ou commerciales,	3A		Fabrication	
Conseillers en orientation	3A		Concepteurs, dessinateurs industriels	3A
Professeurs des arts manuels, éducateurs spécialisés	2A		Représentants en fabrication (voir Ventes)	
Professeurs de conditionnement physique/de sports	2A		Responsables de la paie	3A
Professeurs en enfance en difficulté	2A		Installations sans produits dangereux seulement :	
Assistants aux professeurs	A		Surintendants, directeurs	2A
Professeurs de musique (conservatoire, école ou collège)	3A		Contremaîtres, (supervision, aucun travail manuel),	2A
Autre :			Inspecteurs	2A
Professeurs de musique travaillant à temps plein à l'extérieur de la maison (non à la pigo)	2A		Techniciens de laboratoire	2A
Professeurs de musique (cours à domicile) (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)	A		Programmeurs CNC	2A
Autres professeurs travaillant à temps plein à l'extérieur de la maison	A		Assembleurs, installateurs, étiqueteurs, contrôleurs	A
			Machinistes, mécaniciens-monteurs, mouleurs, outilleurs-ajusteurs	A
			Tailleurs, mouleurs, contrôleurs	A

* Voir la note 1 ci-dessous.

- À l'exception des emplois classés dans les catégories B*, A*, 2A*, 3A* et 4A*, plusieurs emplois peuvent être classés dans une catégorie supérieure selon le revenu du client, ses responsabilités, son expérience et/ou les prestations mensuelles.
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie B*, la période de référence pour le « travail habituel » se limite à 5 ans.
- Le revenu annuel des postulants à leur compte comprend une majoration de 20 % du revenu net gagné. (Voir la section Tarification financière dans le Guide de tarification d'assurance invalidité.)
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie 4S, le client doit exercer sa profession ou être en résidence/formation. Sinon, la catégorie sera 4A.

Commis à l'expédition et à la réception	A	Gaz naturel, industrie du (voir Pétrole et gaz naturel)	
Soudeurs, meuleurs	B	Géologues	
Grutiers, mélangeurs ^{1,2}	B*	Géologues (travail de bureau et de consultation seulement)	4A
Autres travailleurs non spécialisés ^{1,2}	B*	Géologues (sur chantier ou en usine, ne travaillant pas sous terre)	3A
Fabrique, réparation et remise en état de meubles		Gériatres (médecins spécialistes) ⁴	4S
Contremaîtres, superviseurs (aucun travail manuel)	2A	Gestionnaires immobiliers (voir Sociétés de gestion immobilière)	
Réparation, remise en état, rembourrage de meubles	A	Gîtes touristiques (propriétaires de)	N/A
Travailleurs non spécialisés	B	Golf (emploi toute l'année)	
Livraison ^{1,2}	B*	Directeurs (travail de bureau ou de supervision seulement)	2A
Fenêtres et moustiquaires		Golfeurs professionnels (enseignement et vente seulement) ¹	A*
Fabricants de fenêtres et de moustiquaires	A	Chefs d'entretien des pelouses de golf	B
Installateurs	B	Graphistes	3A
Laveurs de vitres	N/A	Graveurs à la sableuse	N/A
Ferrailleurs		Guides	
Gérants, superviseurs (aucun travail manuel)	A	Musées, édifices publics	2A
Autres (avec travail manuel) ^{1,2}	B*	Visites touristiques (emploi toute l'année)	2A
Ferronniers ornementaux		Chasse ou pêche	N/A
Travail en atelier seulement	A	Gynécologues (médecins spécialistes) ⁴	4S
Autres	B	Homéopathes	2A
Fleuristes		Détenant un doctorat en médecine	4A
Vendeurs	2A	Hôpitaux, maisons de soins infirmiers, cliniques	
Travailleurs de serres	A	Administrateurs, directeurs, surintendants (travail de bureau seulement)	3A
Livraison (locale) ¹	A*	Médecins (voir Médecins)	
Forestiers		Directeurs du personnel infirmier	3A
Pas à bord d'un aéronef	A	Infirmiers (voir Soins infirmiers)	
À bord d'un aéronef	N/A	Technologues/techniciens en radiologie	3A
Forces armées (voir Personnel militaire)		Aides-infirmières	B
Foreurs de puits ^{1,2}	B*	Préposés aux services de soutien à la personne (Avec certificat d'études. Travail dans les hôpitaux, établissements de soins infirmiers.)	B
Forgerons (maréchaux-ferrants) ^{1,2}	B*	Secrétaires médicaux, archivistes médicaux	3A
Fournisseurs de caution	2A	Diététiciens (aucune préparation de nourriture)	3A
Fumigateurs	B	Chefs, cuisiniers, diététiciens (préparation de nourriture)	A
Garde-chasse		Superviseurs de maison de soins infirmiers (aucun travail manuel)	A
Pas à bord d'un aéronef	A	Personnel de cuisine	B
À bord d'un aéronef	N/A	Personnel de buanderie, de conciergerie, de travaux ménagers	B
Garderies éducatives (voir Garderies, garderies éducatives)		Préposés, préposés aux soins, personnel paramédical	B
Garderies, garderies éducatives (détenant un permis, ne travaillant pas à domicile)		Conducteurs d'ambulance ^{1,2}	B*
Avec diplôme d'éducation d'enfants précoces	2A	Horlogers	2A
Sans diplôme d'éducation d'enfants précoces	A	Horloges et montres	
À domicile	N/A		
Gardes du corps	N/A		
Gardiens de sécurité			
Non armés	A		
Armés (y compris en établissement correctionnel) ^{1,2}	B*		
Gastro-entérologues (médecins spécialistes) ⁴	4S		

* Voir la note 1 ci-dessous.

- À l'exception des emplois classés dans les catégories B*, A*, 2A*, 3A* et 4A*, plusieurs emplois peuvent être classés dans une catégorie supérieure selon le revenu du client, ses responsabilités, son expérience et/ou les prestations mensuelles.
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie B*, la période de référence pour le « travail habituel » se limite à 5 ans.
- Le revenu annuel des postulants à leur compte comprend une majoration de 20 % du revenu net gagné. (Voir la section Tarification financière dans le Guide de tarification d'assurance invalidité.)
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie 4S, le client doit exercer sa profession ou être en résidence/formation. Sinon, la catégorie sera 4A.

Fabrication, réparation	2A	Gérants (travail de bureau seulement)	3A
Hôtels et motels, centres de congrès (voir aussi Gîtes touristiques)		Surintendants, contrôleurs, inspecteurs	2A
Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	3A	Préposés à la chambre froide	B
Réceptionnistes, caissiers	2A	Livraison ^{1,2}	B*
Préposés au vestiaire, portiers, concierges	A	Industrie du bois	
Préposés à l'entretien, aux travaux ménagers	B	Exploitation forestière :	
Chasseurs, préposés au stationnement	B	Gérants (pas en forêt, travail de bureau seulement) ¹	2A*
Huissiers (ne procédant pas à des arrestations)	2A	Entrepreneurs (pas en forêt, travail de bureau seulement) ¹	2A*
Autres	A	En forêt (travail de supervision, pas manuel)	B
Huissiers des services judiciaires	A	Arpenteurs¹	A*
Immobilier		Inspecteurs	B
Évaluateurs d'immobiliers	2A	Charretiers, opérateurs de tracteur, camionneurs ^{1,2}	B*
Immobilier commercial :		Opérateurs de débusqueuse, ouvriers d'ateliers d'usinage ^{1,2}	B*
Agents, courtiers immobiliers	2A	Câblistes, abatteurs, écorceurs, opérateurs de scie mécanique	N/A
Immobilier résidentiel :		Usines et cours :	
Agents, courtiers immobiliers	A	Superviseurs (travail de bureau seulement)	2A
Promoteurs immobiliers	2A	Contremaîtres, inspecteurs, classeurs-mesureurs ¹	A*
Importateurs/exportateurs	2A	Ouvriers aux estacades, préposés aux languettes de bois, agents de triage	N/A
Imprimerie et édition		Scieurs, régleurs de coupe, chargeurs	N/A
Éditeurs, directeurs, rédacteurs en chef, travailleurs de bureau	3A	Industrie du bois	
Photographes (voir Photographie)		Contremaîtres (supervision, aucun travail manuel)	2A
Contremaîtres	2A	Ébénistes (installation comprise)	A
Préposés aux bleus, lithographes, préposés à la photocopie	2A	Sableurs, scieurs, peintres (au pistolet), vernisseurs, finisseurs	B
Graveurs, opérateurs de machines à composer	2A	Industrie minière	
Linotype, compositeurs	2A	Mines à ciel ouvert, carrières de pierre, argilières/gravières/sablières :	
Tireurs d'épreuves, pelliculeurs, retoucheurs à l'outil	2A	Surintendants, directeurs (aucun travail manuel)	2A
Préposés au reliage manuel	2A	Essayeurs, métallurgistes, arpenteurs	2A
Préposés au reliage mécanique	A	Contremaîtres, commis, peseurs ¹	A*
Presseurs, imprimeurs, fondeurs en caractères d'imprimerie	A	Opérateurs d'équipement lourd, conducteurs de camion ^{1,2}	B*
Mécaniciens d'entretien, autres travailleurs spécialisés	A	Mines souterraines (ne travaillant pas sous terre) :	
Industrie chimique (voir Fabrication)		Surintendants, directeurs (aucun travail manuel)	2A
Industrie de la fourrure		Essayeurs, métallurgistes, arpenteurs	2A
Courtiers, inspecteurs, maîtres-fourreurs et acheteurs	A	Mines souterraines (travaillant sous terre) :	
Industrie de l'informatique (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)		Tous les travailleurs	N/A
Conseillers, analystes, programmeurs (détenant un diplôme universitaire en informatique)	4A	Ingénieurs	
3 ans et plus d'expérience et revenu de 100 000 \$ et plus pour les 2 dernières années ³	4S	Ingénieurs (diplôme d'ing.) (Travail de bureau et de consultation; aucun travail dangereux sur chantier ou en usine.)	4A
Autres conseillers, programmeurs, analystes	3A	3 ans et plus d'expérience et revenu de 100 000 \$ et plus pour les 2 dernières années ³	4S
Techniciens (entretien, réparation et service)	2A	Ingénieurs (diplôme d'ing.): travail de forage et d'exploitation minière en chantier	3A
Industrie des produits laitiers			

* Voir la note 1 ci-dessous.

- À l'exception des emplois classés dans les catégories B*, A*, 2A*, 3A* et 4A*, plusieurs emplois peuvent être classés dans une catégorie supérieure selon le revenu du client, ses responsabilités, son expérience et/ou les prestations mensuelles.
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie B*, la période de référence pour le « travail habituel » se limite à 5 ans.
- Le revenu annuel des postulants à leur compte comprend une majoration de 20 % du revenu net gagné. (Voir la section Tarification financière dans le Guide de tarification d'assurance invalidité.)
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie 4S, le client doit exercer sa profession ou être en résidence/formation. Sinon, la catégorie sera 4A.

Ingénieurs (diplômés techniques) (travail de bureau seulement)	3A	Manucures (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)	B
Autres	2A		
Inspecteurs de maison privée	2A	Marchands de bric-à-brac	
Inspecteurs-hygiénistes	2A	Gérants, superviseurs (aucun travail manuel)	A
Installateurs de câbles	A	Autres (travail manuel) ^{1,2}	B*
Installateur de draperies	A	Marchands de pneus (vente et travail de bureau seulement)	
Installateurs de foyers, service	A	Gérants	2A
Ramoneurs, nettoyeurs	B	Autres vendeurs	A
Installateurs de gouttières	B	Autres (travail manuel)	B
Installateurs de revêtement d'aluminium	B	Marchands de timbres et de pièces de monnaie	2A
Installateurs de systèmes d'extincteurs automatiques à eau (intérieur)	A	Maréchaux-ferrants (voir Forgerons)	
Installateurs de systèmes de sécurité à domicile	A	Marinas (emploi toute l'année)	
Installateurs d'avertisseurs d'incendie	A	Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	2A
Instructeurs d'arts martiaux	N/A	Travailleurs spécialisés	A
Instructeurs de judo	N/A	Autres travailleurs (travail manuel)	B
Instructeurs de karaté	N/A	Autres	N/A
Interprètes / traducteurs (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)	3A	Marine, industrie de la	
Isolateurs	B	À terre ou au port :	
Jardiniers (voir Aménagement paysager)		Directeurs de port	2A
Jeux et casinos (voir Casinos)		Officiers chargés de la drague, pilotes de port	A
Journalistes (voir Industrie de la presse)		Dragueurs, officiers de service de bateaux-phares ^{1,2}	B*
Juges	4A	Navires océaniques / navires des Grands-Lacs pour passagers, traversiers :	
3 ans et plus d'expérience et revenu de 100 000 \$ et plus pour les 2 dernières années ³	4S	Capitaines, officiers, stewards, commissaires de bord, opérateurs de radio	2A
Juges de paix	3A	Navires océaniques / navires des Grands-Lacs pour marchandises, remorqueurs, barges :	
Linotypistes	2A	Capitaines, officiers, stewards, commissaires de bord, opérateurs de radio	A
Lithographes	2A	Marins réguliers :	
Lutte aux incendies		Non de haute mer	B
Chefs du service des incendies (Chefs de corps, coordonnateurs des urgences, surintendants compris.)	A	De haute mer	N/A
Pompiers (excluant pompiers-forestiers) ^{1,2}	B*	Plates-formes de forage pétrolier et gazier (haute mer)	N/A
Machines de bureau, vente et service		Massothérapeutes (massothérapeutes autorisés ou détenant un diplôme provincial équivalent) (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)	2A
Concessionnaires, vendeurs (pas de réparation ni de livraison)	3A	Mécaniciens (excluant les équipages de course de voitures/motocyclettes)	2A
Travailleurs chargés de l'entretien ou de la réparation	2A	Réparation de carrosserie ou de pare-brise, peinture, traitement anti-rouille	B
Conducteurs (livreurs) ^{1,2}	B*	Mécaniciens brevetés	A
Maçons	B	Autres (incluant les apprentis)	B
Maires (voir Représentants élus)		Mécaniciens de chantier	A
Maisons de chambres	N/A	Mécaniciens de machines fixes	A
Maisons de retraite (voir Hôpitaux, maisons de soins infirmiers, cliniques)		Médecine (voir également Soins infirmiers; Hôpitaux, sanatoriums ou cliniques)	
Maisons de soins infirmiers (voir Hôpitaux, maisons de soins infirmiers, cliniques)		Médecins (docteurs)	4A
Maîtres nageurs (emploi toute l'année) ^{1,2}	B*		

* Voir la note 1 ci-dessous.

- À l'exception des emplois classés dans les catégories B*, A*, 2A*, 3A* et 4A*, plusieurs emplois peuvent être classés dans une catégorie supérieure selon le revenu du client, ses responsabilités, son expérience et/ou les prestations mensuelles.
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie B*, la période de référence pour le « travail habituel » se limite à 5 ans.
- Le revenu annuel des postulants à leur compte comprend une majoration de 20 % du revenu net gagné. (Voir la section Tarification financière dans le Guide de tarification d'assurance invalidité.)
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie 4S, le client doit exercer sa profession ou être en résidence/formation. Sinon, la catégorie sera 4A.

Spécialistes (docteurs), sauf médecine familiale et d'urgence ⁴	4S	Musique, industrie de la	
Médecine vétérinaire		Réparation d'instruments, ajustement	2A
Vétérinaires :		Musiciens et chefs d'orchestre (orchestre/symphonie) (D.C. 90 jours minimum)	
Cliniques de petits animaux	4A	Revenu minimum pour emploi à temps plein de 55 000 \$ pour les 2 dernières années. ^{1,3}	2A*
Cliniques de gros animaux ou des deux types ¹	3A*	Travail à temps plein pendant au moins 2 ans ¹	A*
Techniciens vétérinaires	2A	Chanteurs	N/A
Adjoints au vétérinaire	A	Enseignants de musique (voir Enseignement)	
Médecins (docteurs en médecine)	4A	Naturopathes (diplôme en naturopathie)	3A
Spécialistes (docteurs), sauf médecine familiale et d'urgence ⁴	4S	Avec doctorat en médecine	4A
Médecins (doctorat en médecine)	4A	Négociateurs en bourse	N/A
Médecins spécialistes, excluant la médecine familiale et d'urgence ⁴	4S	Nettoisement des rues	
Membres du clergé	3A	Contremaîtres, superviseurs	A
Menuisiers, monteurs de charpentés	B	Conducteurs, autres ^{1,2}	B*
Messageries		Nettoyage (industries du nettoyage à sec, de la buanderie et de la teinture)	
Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	2A	Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	2A
Livraison (camion et auto) ¹	A*	Commis, caissiers	2A
Messagers à bicyclette	N/A	Nettoyeurs, presseurs, autres	B
Météorologues	3A	Nettoyeurs de conduits	
Meuleurs, polisseurs, tailleurs de verres optiques	2A	Résidentiel / commercial	B
Mise en entrepôt		Chantiers de construction	B
Directeurs, surintendants (supervision seulement)	2A	Nettoyeurs et poseurs de moquettes et de carpettes	B
Contremaîtres, préposés à l'expédition et à la réception	A	Notaires (Québec)	4A
Contrôleurs	A	Autres provinces	3A
Autres ^{1,2}	B*	Québec : 3 ans et plus d'expérience et revenu de 100 000 \$ et plus pour les 2 dernières années ³	4S
Moniteurs d'aérobic (ne travaillant pas à domicile) ^{1,2}	B*	Obstétriciens (médecins spécialistes) ⁴	4S
Moniteurs de conduite	A	Oncologues (médecins spécialistes) ⁴	4S
Moniteurs de patinage (voir Sports)		Opérateurs de grues (sauf fer et acier de charpente) ^{1,2}	B*
Moniteurs de ski (voir Sports)		Opérateurs de pelle mécanique ^{1,2}	B*
Moniteurs de Tai Chi (ne travaillant pas à domicile) ^{1,2}	B*	Opérateurs de scie à chaîne	N/A
Moniteurs de yoga (ne travaillant pas à domicile) ^{1,2}	B*	Ophthalmologistes (médecins spécialistes) ⁴	4S
Moniteurs personnels (ne travaillant pas à domicile) ^{1,2}	B*	Opticiens	3A
Monteurs de charpente	B	Optométristes	4A
Monteurs de conduites de vapeur	A	3 ans et plus d'expérience et revenu de 100 000 \$ et plus pour les 2 dernières années ³	4S
Monuments, industrie des		Orfèvres	2A
Vendeurs (aucun travail manuel)	2A	Orthodontistes ⁴	4S
Graveurs	A	Orthophonistes	3A
Sculpteurs, poseurs, installateurs	B	Ostéopathes	4A
Motels (voir Hôtels et motels, Centres de congrès)		Outils-ajusteurs	A
Musicothérapeutes (détenant un diplôme universitaire)	2A	Ouvriers de métaux en feuilles (en atelier seulement)	A
Travail à domicile (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui (Considération individuelle) travaillent à domicile)		Autres	B

* Voir la note 1 ci-dessous.

- À l'exception des emplois classés dans les catégories B*, A*, 2A*, 3A* et 4A*, plusieurs emplois peuvent être classés dans une catégorie supérieure selon le revenu du client, ses responsabilités, son expérience et/ou les prestations mensuelles.
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie B*, la période de référence pour le « travail habituel » se limite à 5 ans.
- Le revenu annuel des postulants à leur compte comprend une majoration de 20 % du revenu net gagné. (Voir la section Tarification financière dans le Guide de tarification d'assurance invalidité.)
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie 4S, le client doit exercer sa profession ou être en résidence/formation. Sinon, la catégorie sera 4A.

Ouvriers spécialistes du travail sur hauts échafaudages	N/A	admissible à l'assurance ILD de l'armée) (emplois spécifiques)	
Parcs à bestiaux et conserveries		Personnes au foyer	N/A
Gérants, surintendants (travail de bureau seulement)	3A	Pétrole et gaz naturel, industrie du	
Superviseurs, acheteurs/vendeurs (ne se rendant pas sur les fermes)	2A	Forage et production (sur terre ferme) :	
Acheteurs/ vendeurs (se rendant sur les fermes)	A	Opérateurs, producteurs (bureau seulement)	3A
Classeurs, inspecteurs (non dans les parcs à bestiaux)	2A	Agents fonciers (bureau seulement)	3A
Classeurs, inspecteurs (dans les parcs à bestiaux)	A	Autres	2A
Bouchers (sans abattage)	A	Surintendants, gérants, ingénieurs des pétroles	2A
Bouchers (avec abattage)	B	Prospecteurs pétroliers, responsables des tests, inspecteurs	A
Emballeurs, commis à l'expédition	B	Contremaîtres (aucun travail manuel), chargés de la supervision	A
Parcs d'attractions - Propriétaires, employés	N/A	Ouvriers spécialisés (travail manuel léger) ¹	A*
Parcs de caravanes/terrain de camping - Propriétaires et employés	N/A	Ouvriers travaillant sur un derrick (travail manuel lourd) ^{1,2}	B*
Parents de famille d'accueil	N/A	Ouvriers manipulant des explosifs	N/A
Parodontologistes ⁴	4S	Forage et production (en haute mer) :	
Patinoires (voir Sports)		Tous les travailleurs	N/A
Paveurs	B	Pipelines :	
Pêche, industrie de la		Contremaîtres, inspecteurs, pompeurs ¹	A*
Pêcheurs (descend à terre tous les jours) (D.C. 90 jours minimum) ^{1,2}	B*	Autres ^{1,2}	B*
Autres	N/A	Raffineries : (voir Fabrication)	
Salaison et emballage :		Pharmacies	
Gérants, superviseurs (aucun travail manuel) ¹	2A*	Pharmaciens	4A
Autres travailleurs ¹	A*	3 ans et plus d'expérience et revenu de 100 000 \$ et plus pour les 2 dernières années ³	4S
Piscicultures :		Pharmaciens adjoints	3A
Gérants, superviseurs (aucun travail manuel) ¹	2A*	Photographie	
Autres travailleurs ¹	A*	Photographes commerciaux	3A
Pédiatres (médecins spécialistes) ⁴	4S	Photographes de studio	3A
Peinture		Photographes de presse/revue	2A
Artistes	N/A	Photographes à la pige (Considération individuelle)	
Peintres (automobiles, bateaux, fabrication)	B	Travail aérien	N/A
Peintres (rues/autoroutes)	B	Photographeurs	2A
Peintres résidentiels (intérieur) ¹	A*	Physiciens	3A
Peintres résidentiels (extérieur)	B	Avec doctorat	4A
Peintres d'enseignes (travail en atelier seulement)	A	Physiothérapeutes	3A
Peintres d'enseignes (travail à l'extérieur)	B	Pilotes (voir Aviation)	
Pépinières et centres jardiniers		Plâtriers	B
Gérants (travail de bureau et d'administration seulement)	3A	Plombiers	A
Superviseurs (aucun travail manuel)	2A	Compagnons	2A
Ventes	A	Plongeurs	N/A
Autres	B	Podiatres	4A
Perceurs	N/A	Podologues	4A
Personnel de bureau	3A	Police, sécurité, application de la loi	
Personnel militaire (non déployable, pas		Chefs (travail de bureau seulement) ¹	2A*
		Agents (avec travail de bureau/tribunal)	B

* Voir la note 1 ci-dessous.

- À l'exception des emplois classés dans les catégories B*, A*, 2A*, 3A* et 4A*, plusieurs emplois peuvent être classés dans une catégorie supérieure selon le revenu du client, ses responsabilités, son expérience et/ou les prestations mensuelles.
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie B*, la période de référence pour le « travail habituel » se limite à 5 ans.
- Le revenu annuel des postulants à leur compte comprend une majoration de 20 % du revenu net gagné. (Voir la section Tarification financière dans le Guide de tarification d'assurance invalidité.)
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie 4S, le client doit exercer sa profession ou être en résidence/formation. Sinon, la catégorie sera 4A.

Agents procédant à des arrestations, patrouilleurs, détectives ^{1,2}	B*	Psychiatres (médecins spécialistes) ⁴	4S
Agents d'infiltration, agents de lutte aux stupéfiants	N/A	Psychologues (reconnu par la province) (Avec maîtrise ou doctorat)	4A
Escouades anti-émeute/neutralisation des engins explosifs	N/A	Autres	3A
Répartiteurs (civils)	2A	Rabbins (non chargés du rituel Kascher)	3A
Agents de libération conditionnelle/de probation ¹	2A*	Rabbins chargés du rituel Kascher	B
Huissiers des services judiciaires (voir Huissiers des services judiciaires)		Radio et télévision	
Sténographes judiciaires (voir Sténographes judiciaires)		Acteurs et artistes professionnels	N/A
Huissiers (voir Huissiers)		Directeurs des émissions/du poste/de la programmation, directeurs	3A
Prisons :		Superviseurs, commis, chercheurs	3A
Directeurs de prison ¹	2A*	Scénaristes (non à la pige)	3A
Gardiens de prison ^{1,2}	B*	Annonces, présentateurs de nouvelles (en studio uniquement)	2A
Gardiens de sécurité :		Journalistes, caméramen (au studio)	2A
Non armés	A	Ingénieurs en chef, techniciens aux boutons de commande et au tableau de distribution	2A
Armés ^{1,2}	B*	Ingénieurs du son, techniciens d'éclairage	2A
Politiciens (voir Représentants élus)		Préposés à la colleuse, réparateurs de caméra	2A
Pompes funèbres		Costumiers, décorateurs, maquilleurs	2A
Directeurs (administration seulement)	3A	Caméramen (hors studio) (sans danger)	A
Aides et embaumeurs	A	Techniciens chargés de l'entretien, opérateurs d'émetteurs	A
Poseurs de carrelages	B	Radio et télévision - Réparation	
Poseurs de cloisons sèches	B	Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	2A
Poseurs de papier peint	A	Réparateurs (ne travaillant pas à l'extérieur)	A
Poseurs de stucco	B	Travaillant à l'extérieur	B
Poseurs et réparateurs d'appareils de chauffage, service	A	Antenne - travaux	N/A
Praticiens en médecine ostéopathique manuelle (titulaire d'un D.O.M.P. ou d'un diplôme équivalent) (ne travaillant pas à domicile)	2A	Radiodiffusion (voir Radio et télévision)	
Praticiens en Reiki (ne travaillant pas à domicile)	A	Radiologie médicale	
Préposés aux services de soutien à la personne (voir Hôpitaux, maisons de soins infirmiers, cliniques)		Radiologues (médecins spécialistes) ⁴	4S
À domicile ou foyers de groupe	N/A	Technologues en radiothérapie (radiographie, tomographie par ordinateur, IRM, radiothérapie)	3A
Presse, industrie de la		Inspecteurs, réparateurs, essayeurs	A
Éditeurs, rédacteurs en chef, travailleurs de bureau	3A	Ramasseurs d'animaux	B
Directeurs de la publicité, commerciaux ou du tirage	3A	Ramoneurs	B
Chroniqueurs (non à la pige)	3A	Réceptionnistes	3A
Lecteurs d'épreuves	2A	Récréo-thérapeutes	2A
Journalistes / correspondants (non à la pige, sans danger)	2A	Recyclage, industrie du	
Correspondants à l'étranger	N/A	Directeurs (travail de bureau seulement)	2A
Photographes (voir Photographie)		Superviseurs, contremaîtres (sans conduite automobile)	A
Chauffeurs / livraison ^{1,2}	B*	Autres (avec conduite de véhicule)	B
Prêteurs sur gages	A	Conducteurs ^{1,2}	B*
Prêtres (voir Ecclésiastiques)		Rédacteurs en chef	3A
Procureurs (voir Avocats)		Réflexologues (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)	A
Propriétaires de foyers de groupe, travailleurs	N/A	Releveurs de compteur	2A

* Voir la note 1 ci-dessous.

- À l'exception des emplois classés dans les catégories B*, A*, 2A*, 3A* et 4A*, plusieurs emplois peuvent être classés dans une catégorie supérieure selon le revenu du client, ses responsabilités, son expérience et/ou les prestations mensuelles.
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie B*, la période de référence pour le « travail habituel » se limite à 5 ans.
- Le revenu annuel des postulants à leur compte comprend une majoration de 20 % du revenu net gagné. (Voir la section Tarification financière dans le Guide de tarification d'assurance invalidité.)
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie 4S, le client doit exercer sa profession ou être en résidence/formation. Sinon, la catégorie sera 4A.

Relieurs		Serveurs, serveuses (restaurants, salles de réception) (Voir aussi Restaurants à service rapide, épicerie fines; bars, brasseries, boîtes de nuit)	A
Relieurs (reliage manuel)	2A	Service d'hygiène (gestion des déchets, postes d'incinération)	
Relieurs (reliage mécanique)	A	Gérants (travail de bureau seulement)	2A
Rembourseurs	A	Contremaîtres (aucun travail manuel), inspecteurs	A
Répartiteurs (ne figurant pas dans la liste) (travail de bureau seulement)	2A	Ouvriers spécialisés, opérateurs sur machines	B
Représentants élus (Considération individuelle tenant compte de l'emploi précédent et du revenu.)		Éboueurs, camionneurs ^{1,2}	B*
Restaurants-minutes et charcuterie		Service et vente de piscines	
Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	2A	Gérants (travail de bureau et de vente seulement)	2A
Préposés au comptoir, caissiers	A	Entretien et réparation de piscines	A
Cuisiniers, aide-cuisiniers	B	Installation de piscine	
Restaurants, salles de réception (voir Bars, brasseries, boîtes de nuit; restaurants à service rapide, épicerie fines)		Superviseurs (aucun travail manuel)	A
Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	2A	Installateurs (avec travail manuel)	B
Caissiers, maîtres d'hôtel, hôtes/hôtesse	2A	Services d'aqueduc	
Chefs, cuisiniers, serveurs/serveuses	A	Surintendants d'usine	3A
Préposés au vestiaire	A	Contremaîtres d'usine, inspecteurs, releveurs et vérificateurs de compteurs	2A
Barmen	B	Surintendants et contremaîtres travaillant à l'extérieur	A
Aide-cuisiniers, plongeurs, aide-serveurs	B	Préposés au filtrage, pompes, installateurs de compteurs	A
Préposés au stationnement	B	Services d'horticulture et d'aménagement paysager (voir Aménagement paysager)	
Revêtements de sol (bois, carrelage, céramique, marbre)		Services de distribution de gaz	
Poseurs, finisseurs, ponçeurs	B	Surintendants	3A
Sages-femmes (BHS -- profession de sage-femme ou équivalent, travaillant à temps plein.)	2A	Contremaîtres, inspecteurs de compteurs, contrôleurs, vérificateurs de compteurs	2A
Salles de billard (voir Billard ou Salles de billard)		Installateurs, monteurs d'installations au gaz et autres travailleurs	A
Salles de billard		Services de taxis/limousines	
Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	A	Gérants (travail de bureau seulement, pas de conduite automobile)	2A
Autres	N/A	Répartiteurs	A
Salles de jeux électroniques		Chauffeurs	N/A
Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	A	Services financiers (voir aussi Banques et Assurances)	
Autres	N/A	Conseillers, courtiers, courtiers en valeurs mobilières, planificateurs agréés par l'OCRCVM/l'ACCFM:	
Salles de quilles		Revenu de 100 000 \$ et plus pour les 2 dernières années ^{1,3}	4A*
Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	2A	2 ans et plus d'expérience ¹	3A*
Caissiers	A	Moins de 2 ans d'expérience ¹	2A*
Autres	N/A	Cambistes, courtiers en placements, gestionnaires de portefeuille	
Salons d'amaigrissement (voir Centres d'entraînement)		Revenu de 100 000 \$ et plus pour les 2 dernières années ^{1,3}	4A*
Salons de bronzage (voir Centres d'entraînement)		Autres ¹	3A*
Sculpteurs	N/A	Négociateurs en bourse	N/A
Secrétaires	3A	Opérateurs au jour le jour	N/A
Serruriers	2A		

* Voir la note 1 ci-dessous.

- À l'exception des emplois classés dans les catégories B*, A*, 2A*, 3A* et 4A*, plusieurs emplois peuvent être classés dans une catégorie supérieure selon le revenu du client, ses responsabilités, son expérience et/ou les prestations mensuelles.
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie B*, la période de référence pour le « travail habituel » se limite à 5 ans.
- Le revenu annuel des postulants à leur compte comprend une majoration de 20 % du revenu net gagné. (Voir la section Tarification financière dans le Guide de tarification d'assurance invalidité.)
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie 4S, le client doit exercer sa profession ou être en résidence/formation. Sinon, la catégorie sera 4A.

Services publics (voir Industrie de l'électricité; Services de distribution de gaz; Services d'aqueduc)		travail manuel	
Société protectrice des animaux Agents	A	Instructeurs	B
Sociétés de gestion immobilière (immeubles commerciaux, habitations en copropriété, appartements)		Ski (emploi toute l'année)	
Gestionnaires immobiliers (travail de bureau seulement)	3A	Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	A
Inspecteurs	2A	Instructeurs	N/A
Surintendants (aucun travail d'entretien/de conciergerie, n'habitant pas l'immeuble)	A	Natation :	
Concierges – Immeubles à logements (demeurant dans l'immeuble)	N/A	Gérants, superviseurs (aucun travail d'enseignement)	2A
Gardiens de sécurité (non armés)	A	Instructeurs	B
Concierges, nettoyeurs ^{1, 2}	B*	Clubs de tennis ou de raquette (emploi toute l'année) :	
Laveurs de vitres	N/A	Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	2A
Soins infirmiers		Professionnels de tennis (travail d'enseignement et de vente) ¹	A*
Infirmiers autorisés (IA) ou infirmiers praticiens (IA/IP)		Autres avec travail manuel	B
Qui travaillent dans une école ou un bureau ou qui enseignent	3A	Stations-service, postes d'essence (voir Automobile)	
Qui travaillent dans un hôpital ou un établissement de soins infirmiers	2A	Statisticiens	3A
Qui font des visites à domicile	2A	Sténographes judiciaires	3A
Infirmiers auxiliaires immatriculés	A	Studios de danse	
Infirmiers auxiliaires autorisés	A	Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	2A
Aide-infirmiers, préposés aux soins infirmiers	B	Moniteurs (ne travaillant pas à domicile)	B
Soudeurs, découpeurs	B	Tailleurs, polisseurs et sertisseurs de diamants	2A
Spécialistes de la motivation	N/A	Tailleurs	A
Sports		Tatoueurs	N/A
Athlètes, entraîneurs professionnels, arbitres, juges	N/A	Taxidermistes	2A
Dépisteurs (2 ans d'expérience, D.C. 90 jours minimum)	A	Techniciens de laboratoire	
Courses (automobiles et motocyclettes) :		Techniciens de laboratoire médical (non préposés à la recherche)	3A
Chauffeurs et mécaniciens	N/A	Autres techniciens de laboratoire (sans danger)	2A
Golf (voir Golf)		Matières dangereuses	N/A
Courses de chevaux (voir Courses de chevaux)		Techniciens en insémination artificielle	A
Écoles d'arts martiaux :		Techniciens juridiques	3A
Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	A	Techniciens prothésistes, prothésistes	3A
Instructeurs	N/A	Téléphonie	
Écoles d'équitation :		Standardistes, autres employés de bureau	3A
Directeurs (ne montent pas les chevaux)	A	Installateurs, réparateurs d'équipement ou vérificateurs :	
Autres	N/A	À l'intérieur	2A
Rodéo :		À l'extérieur	A
Participants au rodéo	N/A	Contremaîtres, inspecteurs (ne grimant pas aux poteaux)	A
Pistes de patinage, de hockey et de curling (emploi durant toute l'année)		Épisseurs de câbles, monteurs de lignes, réparateurs de poteaux ou tours	N/A
Gérants (travail de bureau et de supervision seulement)	2A	Télévendeurs	N/A
Préposés à la fabrication de la glace, autres avec	B	Télévision (voir Radio et télévision)	
		Terrains de camping, parcs de caravanes - Propriétaires, employés	N/A

* Voir la note 1 ci-dessous.

- À l'exception des emplois classés dans les catégories B*, A*, 2A*, 3A* et 4A*, plusieurs emplois peuvent être classés dans une catégorie supérieure selon le revenu du client, ses responsabilités, son expérience et/ou les prestations mensuelles.
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie B*, la période de référence pour le « travail habituel » se limite à 5 ans.
- Le revenu annuel des postulants à leur compte comprend une majoration de 20 % du revenu net gagné. (Voir la section Tarification financière dans le Guide de tarification d'assurance invalidité.)
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie 4S, le client doit exercer sa profession ou être en résidence/formation. Sinon, la catégorie sera 4A.

Terrains de stationnement					
Gérants (travail de bureau seulement)	2A			Livreurs ¹	A*
Superviseurs	A			Vente au détail et vente en gros à l'intérieur :	
Surveillants de terrains de stationnement ^{1,2}	B*			Groupe 2 - Articles plus lourds (outils agricoles, électroménagers, fournitures d'automobile, matériaux de construction, revêtement de sol, mobiliers, épicerie, animaleries, supermarchés, etc.)	
Théâtres (voir Industrie du cinéma et du théâtre)				Gérants	2A
Thérapeutes (physiothérapie, orthophonie, ergothérapie)	3A			Commis, caissiers, vendeurs	A
Thérapeutes du sport (titre décerné par l'ACTS)	2A			Magasiniers, préposés à la manutention	B
Thérapeutes esthéticiens (voir Esthéticiens, Thérapeutes esthéticiens)				Livreurs ^{1,2}	B*
Thérapeutes – phobie de la conduite automobile	A			Vente au détail et vente en gros à l'intérieur :	
Toilettage d'animaux de compagnie (voir Chenils, Toilettage d'animaux de compagnie)				Groupe 3 - Viandes, volailles, poisson, fruits	
Topographes (travail de bureau seulement)	3A			Gérants	A
Autres	2A			Commis, caissiers, vendeurs	B
Traducteurs, interprètes (voir aussi les lignes directrices concernant les clients qui travaillent à domicile)	3A			Vente au détail et vente en gros à l'intérieur :	
Traiteurs				Groupe 4 - Dépanneurs :	
Gérants (travail de bureau et de vente seulement)	3A			Gérants	A
Superviseurs (aucune cuisine)	2A			Autres travailleurs	B
Cuisiniers, serveurs	A			Vente à l'extérieur (aucune livraison) :	
Livraison, conducteurs de camion traiteur ^{1,2}	B*			Représentants en fabrication, représentants commerciaux (grossistes) (pas d'échantillon)	3A
Trappeurs	N/A			Représentants en fabrication, représentants commerciaux (grossistes) (avec échantillon)	3A
Travailleurs du ciment et du béton	B			Vendeurs à domicile, ventes directes, soirées de vente à domicile, ventes de cosmétiques	2A
Travailleurs sociaux	2A				
Travail de bureau seulement	3A			Vente et service d'électro-ménagers	
Tuyauteurs	A			Concessionnaires, gérants (travail de bureau et de supervision)	2A
Urbanistes	3A			Autres vendeurs, réparateurs	A
Urologues (médecins spécialistes) ⁴	4S			Conducteurs (livraison), installateurs ^{1,2}	B*
Vente				Vérificateurs (voir aussi Comptables)	3A
Vente au détail et vente en gros à l'intérieur :				Vitriers	A
Groupe 1 - Articles légers (livres, vêtements, ordinateurs, médicaments, bijoux, grands magasins d'articles légers, quincailleries, photos, chaussures, articles de sport, vidéo, etc.)				Zoos	
Gérants	3A			Zoologistes	3A
Commis, caissiers, vendeurs	2A			Surintendants (ne s'occupant pas des animaux)	2A
Magasiniers, préposés à la manutention	A			Autres surintendants, responsables de l'alimentation des animaux, préposés	N/A

* Voir la note 1 ci-dessous.

- À l'exception des emplois classés dans les catégories B*, A*, 2A*, 3A* et 4A*, plusieurs emplois peuvent être classés dans une catégorie supérieure selon le revenu du client, ses responsabilités, son expérience et/ou les prestations mensuelles.
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie B*, la période de référence pour le « travail habituel » se limite à 5 ans.
- Le revenu annuel des postulants à leur compte comprend une majoration de 20 % du revenu net gagné. (Voir la section Tarification financière dans le Guide de tarification d'assurance invalidité.)
- Dans le cas des emplois classés dans la catégorie 4S, le client doit exercer sa profession ou être en résidence/formation. Sinon, la catégorie sera 4A.



 **Financière Manuvie**
| Pour votre avenir^{MC}